

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 19

Absent(s) : 7

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 6

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°33 après avoir donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*), JACQUES Elisabeth, PIGNATEL Agnès, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 22

Délibération n°2022/140

OBJET : BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 19 septembre 2022 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président délégué aux finances ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du *budget annexe Maison de Santé* qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 66111	+	915.00 € (1)
Art 66112	+	258.00 € (2)
Art 6615	-	924.00 € (3)
Art 63512	-	3 601.00 € (4)
Art 023	+	3 352.00 € (5)

TOTAL **0.00 €**

Recettes :

TOTAL **0.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 1641	+	3 352.00 € (6)
----------	---	----------------

TOTAL **3 352.00 €**

Recettes :

Art 021	+	3 352.00 € (5)
---------	---	----------------

TOTAL **3 352.00 €**

- (1) Intérêts Prêt complémentaire Maison de Santé
(2) ICNE
(3) Moins-Value sur frais financier
(4) Moins-Value sur Taxes Foncières
(5) Virement section Investissement
(6) Capital Prêt complémentaire

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.